

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d’Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D’ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE**

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023 A 14h00

DELIBERATION

N° 2023-37

Nature 7.10

L’an deux mille vingt-trois, le douze octobre à quatorze heures, le conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s’est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents : Mesdames Maryline RIEU, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Isabelle MEIFFREN, Dominique DUPOUY, Cathy GUTH, Maria VENANCIO, Nicole CASTAN ; Monsieur Gilbert ALLIENNE.

Absent ayant donné pouvoir : Monsieur Pierre CASELLAS à Madame Maryline RIEU, Madame Corinne GINER à Madame Isabelle MEIFFREN.

Absents excusés : Mesdames Mathilde TOLSAN, Sonia CAZALS ; Messieurs Dominique FOUCHIER, David MARTINEZ.

Date de convocation : 4 octobre 2023

Nombre de membres présents : 8

OBJET : TARIFS 2024 DES PRESTATIONS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES CEVENNES »

Les différents tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2024 sont présentés au conseil d’administration.

Les recettes prévisionnelles 2024 de la Résidence autonomie « Les Cévennes » ont été calculées sur les bases de variation suivantes :

- Tarif hébergement : + 4 %
- Tarif services collectifs : + 4 %
- Tarif dépendance : + 4 % (sur GIR 3 – 4)
- Prestations de restauration pour les résidents : + 5 % le midi et + 1,5 % le soir

L’évolution des différents tarifs de la résidence est donc proposée comme suit :

Hébergement (loyer + charges administratives)	2023		2024	
	Tarif/j	Equivalent Tarif/mois de 30 jours	Tarif/j	Equivalent Tarif/mois de 30 jours
Petit T2	11.20 €	336.00 €	11,65 €	349.50 €
Grand T2	11.95 €	358.00 €	12.42 €	372.60 €
Petit T3	15.75 €	472.50 €	16.38 €	491.40 €
Grand T3	15.83 €	474.90 €	16.46 €	499.90 €

Attestation de réception en préfecture
031263101248-20231012-DEL202337-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Services collectifs	2023		2024	
	Tarif/j	Equivalent Tarif/mois de 30 jours	Tarif/j	Equivalent Tarif/mois de 30 jours
Personne seule	23.22 €	696.60 €	24.15 €	724.50 €
Couple	34.12 €	1 023.60 €	35.32 €	1 059.60 €

Dépendance	2022		2023	
	Tarif/j	Equivalent Tarif/mois de 30 jours	Tarif/j	Equivalent Tarif/mois de 30 jours
GIR 1-2	14.56 €	436.80 €	14.56 €	436.80 €
GIR 3-4	10.24 €	307.20 €	10.65 €	319.50 €

Charges locatives logement de fonction	2023		2024	
	Tarif/j	Equivalent Tarif/mois de 30 jours	Tarif/j	Equivalent Tarif/mois de 30 jours
	-	50,00 €	-	50,00 €

Le montant du **dépôt de garantie** demandé lors de l'entrée dans un logement de la résidence est fixé à :

- **420,00 €** pour un T3
- **320,00 €** pour un **grand T2**
- **300,00 €** pour un **petit T2**
- **100,00 €** pour un **T1** (logements de fonction)

Service de restauration :

Restauration : prix du repas	Tarif 2023	Tarif 2024
<i>Tarifs résident</i>		
Repas du midi	7.56 €	7.94 €
Repas du soir complet (livré au logement)	5.82 €	5.91 €
Repas du soir allégé (livré au logement)	4.12 €	4.18 €
Repas festif	13.04 €	13.56 €
Repas festif supérieur	15.27 €	15.88 €
Apéritif dinatoire	10.66 €	11.09 €
<i>Tarifs non résident</i>		
Repas du midi	10.35 €	10.76 €
Repas du soir complet	8.28 €	8.61 €
Repas du soir allégé	6.21 €	6.46 €
Repas festif	16.56 €	17.22 €
Repas festif supérieur	18.64 €	19,39 €
Apéritif dinatoire	12.94 €	13.46 €

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20231012-DEL202337-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Prestations diverses	Tarif 2023	Tarif 2024
Photocopies A4/A3	0,20 €/0,30 €	0,21 €/0,31 €
Portage de plateau repas du midi en appartement (hors maladie)	1,30 €	1,35 €
<i>Boissons</i>		
Bière (25cl)	2,50 €	2,60 €
Cidre (75cl)	6,00 €	6,24 €
Champagne (75cl)	18,00 €	18,72 €
Apéritif ou digestif	3,00 €	3,12 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- décide la mise en application des tarifs présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre :

Abstentions :

La vice-présidente du CCAS,
Maryline RIEU





Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20231012-DEL202337-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023